

Colloque organisé par :



Chaire de recherche
sur la démocratie et les institutions
parlementaires

LES PARLEMENTS DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL



Partenaires de l'événement :



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales
Département de science politique



HAUTES ÉTUDES
INTERNATIONALES



Cercle québécois
des affaires internationales



Tribune internationale de Québec

Le 1^{er} mars 2017
à la Salle du Conseil législatif
de l'Hôtel du Parlement
de Québec



Lorsqu'il est question des relations internationales qu'entretiennent les différents États, on pense d'abord aux initiatives qui sont sous la direction des pouvoirs exécutifs. Qu'il s'agisse de sommets regroupant des chefs d'État et de gouvernements, de la signature de traités internationaux, de missions à l'étranger menées par des présidents ou des premiers ministres, le rôle de l'exécutif en est généralement un de premier plan.

Or, il s'avère que les pouvoirs législatifs entretiennent eux aussi, à des degrés variables, différentes formes de relations internationales. Si ces activités font moins souvent la une des grands médias que les affaires intergouvernementales au sens large, elles revêtent une importance capitale et elles favorisent le rayonnement des États.

Au Québec, comme dans les systèmes parlementaires de type Westminster ainsi que dans les républiques, les relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale relèvent de la présidence et elles se caractérisent par la neutralité et le multipartisme. L'Assemblée nationale du Québec entretient ainsi des relations bilatérales avec d'autres parlements, de même que des relations multilatérales par le biais de sa participation au sein de différentes organisations interparlementaires.

Alors que la littérature traitant des relations interparlementaires et internationales des pouvoirs législatifs demeure limitée, ce colloque permettra d'aborder cet enjeu avec un regard critique et contribuera ainsi au développement et à la diffusion de nouvelles connaissances sur la politique québécoise et la diplomatie parlementaire en général. Des législateurs, des fonctionnaires parlementaires, des universitaires, des membres de la société civile et d'autres experts seront invités à échanger sur les différentes thématiques en lien avec le rôle que jouent les législateurs dans l'environnement international. Tout au long du colloque, la spécificité du cas québécois et de ses institutions politiques sera au cœur des discussions. On cherchera ainsi à mieux comprendre la place qu'occupe le Québec dans l'espace international, plus précisément en matière de diplomatie parlementaire, et ce, dans le cadre du fédéralisme canadien. Il sera notamment question du rôle central qu'a joué le Québec dans la création de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), qui fêtera ses 20 ans d'existence au printemps 2017.

8 h 30 - 9 h	Accueil des participants
9 h - 9 h 15	Mot d'ouverture
9 h 15 - 10 h 45	Panel 1 - La diplomatie parlementaire : Marge de manoeuvre et retombées
10 h 45 - 11 h	Pause-café
11 h - 12 h 30	Panel 2 - Les 20 ans de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)
12 h 30 - 13 h 30	Diner libre
13 h 30 - 15 h	Panel 3 - Les 50 ans de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
15 h - 15 h 15	Pause-café
15 h 15 - 16 h 45	Panel 4 : Le renforcement institutionnel de la démocratie



Panel 1 : La diplomatie parlementaire : marge de manœuvre et retombées

Quelles sont les différentes facettes de la diplomatie parlementaire ? Est-il essentiel que les relations internationales des parlements soient menées de manière totalement indépendante, en marge de la diplomatie gouvernementale ? Les présidents bénéficient-ils d'une marge de manœuvre suffisante dans la conduite des affaires internationales du parlement qu'ils représentent ? Le fait que les relations internationales et interparlementaires qui sont menées par les parlements soient multipartites représente-t-il une contrainte ? Comment peut-on évaluer les retombées de la diplomatie parlementaire ? Les relations bilatérales donnent-elles de meilleurs résultats que les relations multilatérales ?

Conférenciers

France Gélinas
Philippe Poirier
Daniel Turp

Panel 2 : Les 20 ans de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Quel bilan peut-on faire de la COPA, 20 ans après le lancement de cette initiative par l'Assemblée nationale du Québec ? Les objectifs initiaux qui sous-tendaient la création de cette institution ont-ils été atteints ? Quels sont les nouveaux défis auxquels la COPA est confrontée ? Avec l'échec du projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), la COPA a-t-elle toujours sa raison d'être ?

Conférenciers

François Beaulne
Jean-Pierre Charbonneau
Benoit Charrette
François Gélinau

Panel 3 : Les 50 ans de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

50 ans après la création de l'APF, quels sont les nouveaux défis auxquels est confrontée cette organisation ? Quelles sont les principales réalisations de l'APF ? Quel est le rôle des parlements représentants des entités non-souveraines au sein de l'APF ? Quel bilan peut-on faire de la participation du Québec à l'APF ?

Conférenciers

Juliette Champagne
Clément Duhaime
Maryse Gaudreault
Louise Harel

Panel 4 : Le renforcement institutionnel de la démocratie

Comment les parlements des États ayant une longue tradition démocratique peuvent-ils contribuer au renforcement institutionnel d'autres parlements ? Quelles sont les bonnes pratiques inhérentes au bon fonctionnement des parlements ? Quelles sont les contraintes susceptibles de rendre plus difficile le transfert et l'application de ces bonnes pratiques d'un parlement à un autre ?

Conférenciers

Eric Montigny
Gilles Pageau
Christiane Pelchat



Thème 1 : La diplomatie parlementaire : marge de manœuvre et retombées

Questions discutées : Quelles sont les différentes facettes de la diplomatie parlementaire ? Est-il essentiel que les relations internationales des parlements soient menées de manière totalement indépendante, en marge de la diplomatie gouvernementale ? Les présidents bénéficient-ils d'une marge de manœuvre suffisante dans la conduite des affaires internationales du parlement qu'ils représentent ? Le fait que les relations internationales et interparlementaires qui sont menées par les parlements soient multipartites représente-t-il une contrainte ? Comment peut-on évaluer les retombées de la diplomatie parlementaire ? Les relations bilatérales donnent-elles de meilleurs résultats que les relations multilatérales ?

Dans les systèmes parlementaires de type Westminster ainsi que dans les républiques, la conduite des relations internationales des parlements relève de la présidence de l'assemblée, fonction qui est généralement exercée par un député issu de la formation politique au pouvoir. De plus, le principe voulant que les « provinciaux » doivent s'assujettir aux « fédéraux » n'existe pas en diplomatie parlementaire. Dès lors, les nations autonomes comme le Québec disposent de beaucoup de latitude au moment d'entretenir des relations avec d'autres législatures. Ces relations sont menées de façon neutre et multipartite, sans que le gouvernement en place n'intervienne. Si cette autonomie d'action est tout à fait justifiable dans la mesure où il importe de représenter adéquatement une législature multipartite, il est néanmoins légitime de se demander si les relations extérieures des législatures ne seraient pas plus efficaces si elles s'inscrivaient en continuité avec les priorités gouvernementales. En prenant davantage la forme d'un complément à la diplomatie gouvernementale, la diplomatie parlementaire serait-elle ainsi susceptible d'engendrer des retombées plus importantes ? Au contraire, serait-elle dénaturée au point d'en venir à perdre sa raison d'être, notamment en raison de la plus grande centralisation du pouvoir entre les mains de l'exécutif que cette éventualité engendrerait ?

Par ailleurs, un élément déterminant pour le niveau de dynamisme qui caractérise les relations internationales d'un parlement est la personnalité de l'individu responsable de la diplomatie parlementaire. Un parlement ayant à sa tête un président qui aime l'international aura vraisemblablement une vie diplomatique plus riche qu'un parlement présidé par une personne pour qui cela n'est pas prioritaire. Au Québec, le président n'a pas à obtenir l'approbation de ses collègues députés pour définir les grandes orientations de la diplomatie parlementaire. Ainsi, les parlementaires appartenant aux différents groupes politiques sont relativement peu aptes à influencer les grandes orientations de la présidence à cet égard. En impliquant dans une plus forte proportion des législateurs issus de tous les partis politiques dans l'élaboration de la politique internationale du parlement, cela risquerait-il de favoriser une meilleure continuité des activités internationales et interparlementaires de l'institution suite à l'élection d'un nouveau président ? Inversement, cela placerait-il plutôt les orientations politiques du parlement au service des intérêts partisans ?

Finalement, les retombées associées aux activités de diplomatie parlementaire peuvent mettre un certain temps avant de se faire sentir, de sorte qu'il est spécialement difficile d'en mesurer l'ampleur. En effet, les parlements n'élaborent généralement pas leur agenda international en fonction de bénéfices économiques potentiels, mais bien dans le but de rayonner et d'engendrer des retombées dites « démocratiques ». Ainsi, les missions effectuées par les parlementaires et les professionnels

qui les accompagnent soulèvent fréquemment un certain nombre de critiques quant à savoir si les frais qui y sont associés en valent réellement la peine. Il va de soi que les relations politiques s'avèrent préalables à toute entente commerciale et que les affinités qui se développent lors de ce genre d'activités peuvent grandement faciliter la résolution de problèmes ultérieurs. Cependant, comment les acteurs de la diplomatie parlementaire doivent-ils procéder pour justifier leur travail auprès de la classe politique et de la population afin de pouvoir continuer à le pratiquer avec un maximum de légitimité, notamment en raison des controverses qui y sont associées ?

Thème 2 : Les 20 ans de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Questions discutées : Quel bilan peut-on faire de la COPA, 20 ans après le lancement de cette initiative par l'Assemblée nationale du Québec ? Les objectifs initiaux qui sous-tendaient la création de cette institution ont-ils été atteints ? Quels sont les nouveaux défis auxquels la COPA est confrontée ? Avec l'échec du projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), la COPA a-t-elle toujours sa raison d'être ?

En septembre 1997, l'Assemblée nationale du Québec a pris l'initiative de rassembler plus de 400 parlementaires provenant de quelque 200 assemblées législatives d'États unitaires, fédéraux, fédérés et associés répartis à travers le continent américain, de sorte que 28 des 35 pays de l'hémisphère étaient représentés. Ce rassemblement, premier de la sorte à se tenir dans la région, fut baptisé Conférence parlementaire des Amériques et s'avéra être un succès diplomatique majeur pour le Québec. À cette époque, l'avènement de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) apparaissait imminent, notamment en raison de la volonté manifeste de plusieurs gouvernements de la région de voir aboutir ce projet. Or, les enjeux démocratiques que sous-tendait cette intégration économique hémisphérique constituaient une importante source de préoccupation pour les législateurs des États du continent. Dans le contexte d'un continent où le pouvoir est particulièrement concentré entre les mains des pouvoirs exécutifs, plusieurs parlementaires souhaitaient avoir leur mot à dire dans ce grand processus d'intégration qui aurait assurément des conséquences sociales, culturelles, politiques et économiques majeures pour l'ensemble des citoyens des Amériques. C'est afin de pallier cette lacune que l'Assemblée nationale du Québec a jeté les bases de ce forum interparlementaire qu'allait devenir la Confédération parlementaire des Amériques (COPA).

À l'origine, la COPA devait donc servir à discuter d'enjeux socioéconomiques liés au processus d'intégration en cours dans les Amériques puis à intensifier la coopération interparlementaire dans la région. Certains aspiraient même à ce que cette institution évolue au point de devenir comparable au Parlement européen, tant en ce qui concerne sa structure que sa mission. Cependant, l'impasse dans laquelle s'est retrouvé le projet de ZLÉA au début des années 2000 a amené la COPA à réévaluer sa raison d'être. Aujourd'hui, la COPA prend la forme d'une tribune continentale qui contribue à renforcer la démocratie parlementaire et qui permet aux parlementaires de délibérer sur des enjeux en lien avec la coopération interaméricaine et l'intégration régionale.

Malgré le fait que la COPA soit désormais une institution opérationnelle et bien établie, elle demeure jeune et doit encore œuvrer à définir sa personnalité. Ainsi, quel bilan peut-on faire de la COPA depuis sa création et quels sont les principaux défis que l'organisation devra relever au courant des prochaines années ?



Thème 3 : Les 50 ans de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Questions discutées : 50 ans après la création de l'APF, quels sont les nouveaux défis auxquels est confrontée cette organisation ? Quelles sont les principales réalisations de l'APF ? Quel est le rôle des parlements représentants des entités non-souveraines au sein de l'APF ? Quel bilan peut-on faire de la participation du Québec à l'APF ?

Créée en 1967 sous l'appellation d'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), qui regroupait alors 23 parlements, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est aujourd'hui constituée de 83 parlements ou organisations interparlementaires ayant un statut de membre, d'associé ou d'observateur. L'APF est affiliée à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège se trouve à Paris. Parmi ses objectifs, on retrouve la volonté de promouvoir le rôle international des parlementaires, d'apporter une perspective politique aux instances de la Francophonie et de représenter auprès de ces instances les intérêts et les aspirations des peuples de l'espace francophone.

Durant ces cinquante années d'existence, le rôle de l'APF a évolué et s'est progressivement sophistiqué. En tant que seule organisation interparlementaire des pays francophones - qui jouit par conséquent du statut d'assemblée consultative de la Francophonie -, l'APF a été et continue d'être un acteur majeur dans l'édification de la Francophonie. Non seulement cette institution a permis un rayonnement grandissant de la langue française, mais elle a aussi contribué à la création d'autres organisations d'envergure, dont l'OIF. Ainsi, conjointement avec l'OIF, l'APF mène des actions de coopération interparlementaire dans l'espace francophone. Ces activités, qui peuvent prendre la forme de séminaire, de formation ou de programmes de développement, visent notamment à consolider les institutions parlementaires des pays en émergence démocratique et à renforcer la solidarité entre les institutions parlementaires.

Il va de soi qu'un forum multilatéral comme l'APF permet aux délégations de plusieurs parlements de tisser des liens, ce qui peut ensuite donner lieu à divers projets de coopération interparlementaire. En effet, la langue française constitue un puissant vecteur qui permet d'opérationnaliser des projets de coopération parlementaire. Sans la barrière linguistique, les relations entre les différentes institutions parlementaires sont beaucoup plus fluides, sans compter qu'il existe une solidarité naturelle liant les parlements qui utilisent la même langue.

Pour le Québec, qui est officiellement devenu membre de l'AIPLF en 1971, l'appartenance à cette institution a engendré un contexte idéal qui l'a emmené à développer une plus grande expertise en matière de relations parlementaires internationales. Ainsi, l'Assemblée nationale du Québec s'est grandement investie dans le processus d'édification de la Francophonie parlementaire. Aujourd'hui, le Québec est l'un des États fédérés les plus actifs au monde sur le plan des relations internationales, tant en ce qui a trait aux relations intergouvernementales qu'aux relations interparlementaires. Dès lors, quel bilan peut-on faire de la participation du Québec aux différentes instances de l'APF ?

Thème 4 : Le renforcement institutionnel des parlements

Comment les parlements des États ayant une longue tradition démocratique peuvent-ils contribuer au renforcement institutionnel d'autres parlements ? Quelles sont les bonnes pratiques inhérentes au bon fonctionnement des parlements et comment favoriser leur diffusion efficacement ? Quelles sont les contraintes susceptibles de rendre plus difficile le transfert et l'application de ces bonnes pratiques d'un parlement à un autre ?

Par le biais de leurs activités de coopération parlementaire, plusieurs parlements ayant une longue tradition démocratique ont pour mission de renforcer les capacités institutionnelles d'autres parlements. Si ces actions sont en partie réalisées dans une perspective pouvant être qualifiée d'humaniste, on ne peut pas passer sous silence la volonté de rayonnement des parlements instigateurs, ce qui donne fréquemment lieu à une forme de compétition entre certaines institutions. Étant motivés par ce double objectif, les parlements issus de régimes où la démocratie est consolidée organisent souvent des activités de formation destinées à des parlementaires ou à des administrateurs parlementaires d'institutions partenaires. Qu'il s'agisse de promouvoir l'État de droit, d'améliorer la qualité de la démocratie ou de renforcer les bonnes pratiques parlementaires, divers programmes existent afin de faciliter ces transferts de connaissances.

Il peut néanmoins s'avérer difficile de mettre en œuvre différents projets destinés à promouvoir les bonnes pratiques démocratiques et à renforcer les capacités institutionnelles de parlements ayant une tradition démocratique de moindre envergure sans que cela ait des allures hautaines. Afin d'optimiser les retombées des différentes formations portées par ce genre d'objectif, celles-ci doivent être bien adaptées aux besoins des bénéficiaires, un climat de respect mutuel doit nécessairement régner et les méthodes de travail enseignées ne doivent pas être imposées. Or, comment déterminer objectivement en quoi consistent ces « bonnes pratiques parlementaires » et comment savoir si elles sont compatibles avec toutes les formes d'institutions parlementaires ? Par exemple, le fait que des gens qui évoluent dans un système parlementaire d'inspiration française reçoivent une formation de personnes qui travaillent dans un système parlementaire britannique peut-il complexifier le transfert puis la mise en œuvre de nouvelles façons de faire ?

Dans un autre ordre d'idées, l'instabilité politique et institutionnelle qui règne dans plusieurs pays peut se traduire par une perte des savoirs qui ont été acquis au courant des dernières années. Lorsqu'une mémoire institutionnelle ne parvient pas à se développer, le travail de formation doit ainsi être recommencé, de sorte que l'édification de l'institution parlementaire peut avoir beaucoup de mal à se concrétiser. Cela peut notamment être le cas lorsqu'une grande partie de la législature et des fonctionnaires parlementaires sont renouvelés, ou encore lorsqu'un nouveau régime politique est instauré. Dans un tel contexte, comment peut-on maximiser les chances que les connaissances précédemment transférées aux institutions partenaires ne s'oublient pas ?



Ancien vice-président et député de l'Assemblée nationale du Québec de 1989 à 2003, **François Beaulne** a créé et dirigé l'Association Parlementaire Ontario-Québec, et, avec le Président Jean-Pierre Charbonneau, la Conférence Parlementaire des Amériques (COPA). Depuis 2005 il œuvre, sous l'égide des Nations-Unies, à la reconstruction et au renforcement des institutions parlementaires dans des pays en sortie de crise, notamment comme représentant et conseiller du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) auprès des parlements du Cambodge, du Mozambique, du Burundi, de la Tunisie, de la Côte d'Ivoire et des îles Fidji. Récipiendaire de la Médaille du mérite du Royaume du Cambodge pour sa contribution au renforcement des institutions démocratiques dans ce pays, il a été désigné de manière honorifique «député sans parti» par l'Assemblée de la République du Mozambique afin de participer aux travaux parlementaires de l'institution. Diplômé de l'Université d'Ottawa et de l'Université Columbia de New York, il a également été consul du Canada à San Francisco, vice-président aux affaires internationales de la Banque Nationale, professeur invité de finance internationale à l'UQAM et co-fondateur de la firme Défenseurs Fiscaux.



Après des études en criminologie, **Jean-Pierre Charbonneau** devient à 21 ans journaliste d'enquête sur les affaires de pègre et de corruption au Devoir puis à La Presse. En mai 1973, alors qu'il n'a que 23 ans, il est victime d'une tentative de meurtre perpétrée en pleine salle de rédaction par un homme de main à la solde des dirigeants de la Mafia de Montréal. Élu député du Parti québécois à 6 reprises entre 1976 et 2003, il a été adjoint parlementaire du premier ministre René Lévesque et responsable de la création du Secrétariat de la Jeunesse du gouvernement du Québec en 1982. Il a également été à plusieurs reprises président de différentes commissions parlementaires avant de devenir, en 1996, président de l'Assemblée nationale, poste qu'il occupera jusqu'en janvier 2002, alors qu'il deviendra ministre de la Réforme des institutions démocratiques. Comme président du Parlement québécois, Jean-Pierre Charbonneau sera le responsable de la diplomatie parlementaire du Québec, ce qui l'amènera à doter l'Assemblée nationale d'une véritable politique des relations interparlementaires, qui est toujours en vigueur, et de tenir à Québec, en 1997, la première Rencontre interparlementaire des Amériques, qui sera ensuite institutionnalisée pour devenir la Confédération parlementaire des Amériques (COPA). Le 15 novembre 2006, il prend sa retraite politique définitive, soit 30 ans jour pour jour après son entrée au Parlement du Québec. Depuis lors, on peut le voir et l'entendre régulièrement à la télévision et à la radio commenter l'actualité politique et les enjeux de société comme, par exemple, l'éthique, le leadership, la responsabilité citoyenne et la réforme des institutions démocratiques.



Mme **Juliette Champagne** est avocate (Barreau 1991) et détentrice d'un doctorat en droit international public de l'Université Panthéon-Assas de Paris (Paris II), d'une maîtrise en droit international public de l'Université de Montréal et d'une seconde maîtrise en relations internationales avec une spécialité en droit international public de l'Institut Universitaire de Hautes Études internationales de Genève. Au début de sa carrière, Mme Champagne a travaillé à la Faculté de droit de l'Université de Cergy-Pontoise (Paris) où elle a enseigné le droit international public à titre de maître de conférences associé. Elle a ensuite intégré la fonction publique québécoise où elle a cumulé plus de douze années d'expérience comme gestionnaire, d'abord à l'Assemblée nationale à titre, notamment, de conseillère de la Présidente de l'APF puis de chef du Protocole, et ensuite dans l'administration publique où elle a été, entre autres, vice-chef du Protocole associée pour le Secrétariat d'organisation du XII^e Sommet de la Francophonie et, plus récemment, sous-ministre adjointe et chef du Protocole au ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur. Mme Juliette Champagne, administratrice d'État au sein de la fonction publique du Québec, agit depuis 2014 à titre de professeure invitée et directrice du Groupe d'étude, de recherche et de formation internationales (GERFI) à l'École nationale d'administration publique.



Benoit Charette a complété des études en histoire, en sciences politiques et en administration publique à l'UQÀM et à l'ÉNAP. Il a par la suite œuvré en coopération internationale pour le compte de différentes organisations, notamment l'Organisation internationale de la Francophonie. Dans les années qui ont précédé sa première élection comme député, il a accompagné bon nombre d'organismes communautaires comme directeur du Forum jeunesse des Laurentides et par la suite comme responsable de la programmation québécoise de l'Œuvre Léger. Élu en 2008 comme député de Deux-Montagnes sous la bannière du Parti Québécois, il démissionne de ce caucus en 2011 pour travailler à la création d'une nouvelle formation politique, la Coalition Avenir Québec. Candidat pour cette formation lors des élections de 2012, il est défait. De 2012 à 2014, il agit comme directeur des cabinets du leader et du whip de la 2^e opposition à l'Assemblée nationale. De nouveau candidat aux élections de 2014 dans la circonscription de Deux-Montagnes, il en redevient le député. Il occupe depuis différentes fonctions parlementaires, notamment vice-président de la commission de l'administration publique et celle de porte-parole pour la 2^e opposition en matière de réformes des institutions démocratiques.



Natif de Trois-Rivières, **Clément Duhaime** débute sa carrière en 1977 comme conseiller puis directeur de cabinet aux ministères de l'Éducation et des Relations internationales. En 1980, il devient chargé de mission auprès du Secrétaire général de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale de la Francophonie à Dakar (Sénégal), puis adjoint au Délégué aux Affaires francophones et multilatérales à la Délégation générale du Québec à Paris de 1984 à 1987. De 1988 à 1996, il est conseiller-spécial chargé des Sommets des chefs d'État et de gouvernement au cabinet du Secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, Jean-Louis Roy. De 1997 à 1999, il est représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles puis Conseiller spécial chargé de la politique de coopération et du budget auprès du Secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali. D'octobre 2000 à décembre 2005, il est délégué général du Québec en France et représentant personnel du Premier ministre du Québec auprès des Instances de la Francophonie. En janvier 2006, le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, en fait le premier Administrateur ou numéro deux de l'OIF (Janvier 2006 au 31 mars 2015). M. Duhaime a reçu, au cours de sa carrière, de nombreuses distinctions dont celle de Grand Officier de l'Ordre de la Pléiade - Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures (Assemblée parlementaire de la Francophonie).



Élue députée de Hull à l'Assemblée nationale du Québec à quatre reprises depuis le 12 mai 2008, **Maryse Gaudreault** est une femme engagée et dynamique. Elle possède une vaste expérience dans les domaines de l'administration publique et du monde politique. Elle compte à son actif de nombreuses années de dévouement envers sa communauté et a également présidé plusieurs campagnes de collecte de fonds au profit de différents organismes communautaires. Depuis sa première élection, elle a été nommée adjointe parlementaire à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et a occupé ces mêmes fonctions auprès de deux différents ministres des Relations internationales. C'est en 2012 qu'elle est nommée porte-parole de l'opposition officielle pour la Condition féminine. Mme Gaudreault a de plus présidé les travaux de la très respectée Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. Le 20 mai 2014, Maryse est nommée vice-présidente de l'Assemblée nationale. Elle occupe depuis, le poste de présidente du Cercle des femmes parlementaires, le poste de vice-présidente de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ainsi que celui de 1ère vice-présidente du Réseau des femmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Maryse Gaudreault est née à Québec et habite la région de l'Outaouais depuis 1984. Elle est mère de deux jeunes adultes, Kamille et Eva.



France Gélinas est la députée de Nickel Belt, en Ontario. Elle est la porte-parole de la santé et des affaires francophones pour le NPD provincial. Dès sa première élection à l'Assemblée législative de l'Ontario en 2007, elle est devenue membre; puis vice-présidente et finalement présidente (depuis 2014) de la section ontarienne de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF). Elle a également siégé au comité directeur du réseau des femmes de l'APF. France Gélinas détient une licence de physiothérapeute. Elle a débuté sa carrière à l'Hôpital Laurentien, maintenant Horizon Santé Nord. Après avoir poursuivi ses études à l'Université Laurentienne et obtenu une maîtrise en administration des affaires, elle s'est concentrée en gestion des services de la santé. Pendant onze ans, elle occupait le poste de directrice générale du Centre de santé communautaire de Sudbury. Mme Gélinas a fait beaucoup de bénévolat, entre autres pour Centraide. Elle a été présidente du Conseil régional de la santé de Sudbury et Manitoulin, du groupe témoin francophone de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et de l'Association des Centres de santé communautaire de l'Ontario. Elle et son mari ont trois enfants et six petits-enfants. France Gélinas est également une pilote de brousse et elle fait de l'aviron et de la planche à neige.



François Gélinau détient un Ph.D. en science politique de la University of New Mexico. Il est professeur titulaire au Département de science politique de l'Université Laval, titulaire de la Chaire sur la démocratie et les institutions parlementaires et directeur du Centre d'études interaméricaines. Depuis novembre 2015, il est doyen de la Faculté des sciences sociales. Membre de plusieurs groupes de recherche interuniversitaires, il participe à divers projets d'envergure financés par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ses recherches actuelles sont axées sur l'étude de l'imputabilité électorale et de la participation au Québec, au Canada et dans les démocraties émergentes. Ses travaux ont été publiés dans plusieurs revues scientifiques dont le *British Journal of Political Science*, *Political Research Quarterly*, *Comparative Political Studies*, *The Journal of Elections, Public Opinion & Parties* et la Revue canadienne de science politique.



De 1981 à 2008, **Louise Harel** fut députée péquiste d'Hochelaga-Maisonneuve à l'Assemblée nationale du Québec. En 1984, elle se voit confier le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Dans l'opposition, elle agira à titre de porte-parole en matière de Justice lors de l'adoption du nouveau Code civil. Lorsque son parti reprend le pouvoir en 1994, elle est nommée membre du Comité des priorités et occupe les postes de ministre d'État du Travail, de la Concertation, de l'Emploi, de la Sécurité du revenu, des Affaires municipales et de la Métropole, de la Condition féminine et des Aînés. En 2002, elle devient la première femme à occuper le poste de présidente de l'Assemblée nationale du Québec et de l'Assemblée des parlementaires de la francophonie. En 2005-2006, elle agira à titre de chef parlementaire de l'opposition officielle. Mme Harel fut également chef de l'opposition à la Ville de Montréal de 2009 à 2013. Grand-Croix de l'Ordre de la Pléiade, elle a reçu, entre autres, le prix René Chaloult de l'Amicale des anciens parlementaires et le Prix Distinction de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Montréal.



Eric Montigny est professeur au département de science politique de l'Université Laval, associé à la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires. Il est titulaire d'un doctorat (Ph.D.) en science politique et d'une maîtrise en administration publique (MAP). Ses recherches et son enseignement portent principalement sur le parlementarisme, les partis politiques, le leadership et les enjeux de gouvernance. Il est notamment le co-auteur d'un ouvrage sur l'évolution du Québec (2016), le co-directeur d'un collectif portant sur le parlementarisme francophone (2013) ainsi que l'auteur d'un livre intitulé Leadership et militantisme au Parti québécois (2011). Il a également collaboré à plusieurs publications sur les partis politiques, le militantisme et le parlementarisme. Ses travaux furent publiés au sein de revues scientifiques, notamment ceux portant sur l'évolution du rôle des députés. En raison de l'excellence de son enseignement, il fut le récipiendaire d'un prix facultaire. Le professeur Montigny participe d'ailleurs à plusieurs projets de formation à l'international. Ayant œuvré pendant une douzaine d'années à l'Assemblée nationale du Québec, il dispose enfin d'une vaste expérience pratique.



Depuis 1990, **Gilles Pageau** a développé une expertise de pointe en développement démocratique destinée aux démocraties émergentes des pays du Sud. Il a conçu, dirigé et mis en œuvre pendant plus de 20 ans les programmes de coopération de deux institutions phares de la démocratie québécoise, le Directeur général des élections et l'Assemblée nationale. De 1984 à 1995, il a été coordonnateur aux scrutins et a dirigé la coopération internationale au DGE. Il a également dirigé, de 1996 à 2012, le Service de la Francophonie et de la Coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale. C'est auprès des pays de la Francophonie, particulièrement en Afrique, mais également en Haïti, qu'il a œuvré pour la consolidation de la démocratie électorale et parlementaire. Il a réalisé auprès d'une quinzaine de pays des missions d'analyse et d'évaluation, des séminaires de formation ainsi que des missions d'observation électorale. Il est détenteur d'un baccalauréat en science politique et en histoire ainsi que d'une maîtrise en science politique et en relations internationales de l'Université Laval.



Consultante pour diverses ONG en bonne gouvernance et démocratie, M^{me} **Christiane Pelchat** possède une vaste expérience en analyse des politiques publiques à partir du cadre d'analyse différencié entre les sexes (ADS). Elle participe à la formation d'élus-e-s de tous les paliers de gouvernement sur leurs rôles et responsabilités et l'importance d'intégrer l'égalité des sexes dans leur parcours. Elle-même ancienne députée de l'Assemblée nationale du Québec, elle possède aussi une expérience de coopération parlementaire, en appui au fonctionnement du parlement et en analyse budgétaire selon le sexe. Ancienne diplomate, elle maîtrise l'art de travailler à la fois avec la société civile, les partis politiques ou les élus-e-s. Elle est diplômée de la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa et de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Sa carrière commence d'ailleurs par l'administration publique en passant par le journalisme et le droit international. Elle a reçu le prix Femme de Mérite du Y de Montréal en 2011, la médaille du Barreau de Montréal en 2012 et le prix Condorcet Dessaulles 2012 décernée par le Mouvement laïque québécois. De 2011 à 2014, Mme Pelchat était déléguée du Québec à Mexico. De 2006 à 2011, elle a été présidente du Conseil du statut de la femme du Québec. Elle travaille en coopération internationale pour la démocratie, le droit des enfants et le droit des femmes en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Niger, au Burkina, au Mali, au Rwanda, en Guinée, en Guinée Bissau, au Bénin, en Tunisie et en Haïti. Christiane Pelchat a pratiqué le droit chez Fasken Martineau Dumoulin à Montréal et a été députée de la circonscription électorale de Vachon en 1985 et réélue en 1989. Elle a occupé les postes d'adjointe parlementaire de la ministre de la Culture et ensuite du ministre de l'Environnement du Québec. Elle préside aussi la Fondation Serge Marcil qui appuie des projets d'aide aux enfants en difficultés en Haïti et au Sénégal.



Philippe Poirier est enseignant-chercheur en science politique, directeur du Centre Gouvernance européenne - Action Jean Monnet à l'Université du Luxembourg, titulaire de la Chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des Députés et directeur de la collection « études parlementaires » chez Larcier. Depuis 2006, il est professeur associé à l'Université Paris-Sorbonne (Celsa) et au Collège des Bernardins. Depuis 2014, il est professeur invité permanent à University of the Aegean et à l'Institut européen, conseiller spécial au Groupe d'États contre la Corruption du Conseil de l'Europe et au Comité des Affaires constitutionnelles du Parlement européen. Depuis 2005, il a remporté sur concours plus de 4,8 millions d'euros de financements pour des projets de recherche (Commission européenne, Gouvernement, FNR, etc.). Ses spécialités sont la politique européenne comparée, les études législatives et politiques et les religions en Europe.



Daniel Turp est diplômé de l'Université de Sherbrooke, de l'Université de Montréal, de l'Université de Cambridge, est titulaire d'un doctorat d'État de l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris (Paris II) et du diplôme de l'Académie de droit international de La Haye. Il est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il y enseigne le droit international public, le droit international et constitutionnel des droits fondamentaux et le droit constitutionnel avancé. Il est président du Conseil d'administration de la Société québécoise de droit international et de l'Association québécoise de droit constitutionnel. Il préside également l'Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales. Il a été député à l'Assemblée nationale du Québec de 2003 à 2008 et député à la Chambre des communes du Canada de 1997 à 2000. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles en droit international et en droit constitutionnel, et notamment *La Constitution québécoise : Essais sur le droit du Québec de se doter de sa propre loi fondamentale* (2013) et *Le droit de choisir : Essais sur le droit du Québec à disposer de lui-même* (2001).

